



Inconditionnalité de l'accueil face aux évolutions législatives

Mercredi 14 octobre et jeudi 15 octobre 2020

Tarif adhérent : 435 € par inscrit
Tarif non adhérent : 565 € par inscrit

Contexte – objectifs

Présenter les politiques publiques en matière de logement et leur avancée aujourd'hui
Clarifier le cadre juridique autour des pratiques d'hébergement et de logement
Echanger autour de l'impact de ces aspects juridiques et politiques sur l'accompagnement social

Contenu

La précarisation de la société

Etat des lieux du secteur aujourd'hui : ampleur du sans-abrisme, problématique autour du logement...

Le dispositif « accueil, hébergement, insertion » (AHI)

Les concepts et les politiques publiques mise en œuvre ces dernières années. Le Logement d'abord et les enjeux autour des centres d'hébergements. La place des personnes accueillies dans l'élaboration des politiques sociales

La dernière réforme en vigueur et les évolutions à venir

La Loi ALUR, la décentralisation et le rôle à définir pour les collectivités locales

Le logement, régime juridique

Les baux d'habitation (loi de 1989 et régime des HLM), la sous-location (parc privé, parc public), les logements-foyers

L'hébergement

Les différentes formes d'hébergement

Présentation des outils de la loi du 2 janvier 2002, le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement, le principe de continuité et l'expulsion

Les contentieux liés à l'hébergement

Recours contre le refus d'admission à l'aide sociale, le référé liberté et le recours DALO

Moyens et méthodes

Formation basée sur l'échange de pratiques à partir de situations concrètes, d'apports théoriques et méthodologiques. Utilisation des exemples de contrat de séjour des participants lors de cas pratiques.

Publics visés et prérequis : Directeurs, chefs de service, travailleurs sociaux travaillant dans le domaine du logement ou de l'hébergement (éducateurs, CIP, etc)

Prérequis : aucun

Formatrice : Julie Clauzier, Juriste - Formatrice et accompagnatrice de projets

Durée : deux jours consécutifs

=> *Sur la base de 7 heures de formation par jour*

Lieu : FAS AURA, 63 rue Smith, 69002 Lyon

Evaluation des acquis : Questionnaire d'évaluation / Attestation de réalisation de la formation